



FAÏ-LÈS-NEMOURS

infos

le magazine municipal de votre village

2022 - 1^{er} semestre



sommaire

ACTUALITÉS
pages 2 à 4

TRAVAUX
page 5

ENVIRONNEMENT
page 5 à 6

PATRIMOINE
page 7

PROJETS
pages 8 à 10

**CULTURE, ANIMATIONS
ET ASSOCIATIONS**
pages 11 & 18

LA PAROLE À...
page 19

URBANISME
page 20

FAÏ-LÈS-NEMOURS *infos*
le magazine municipal de votre village

N°5 - 1^{er} semestre 2022
Directeur de la publication : Christian Peutot
Rédactrice en chef : Marie-Hélène Héliot-Guindre
ont collaboré à ce numéro : Hanspeter Badja, Marie Badja, Bernard Brun, Guillaume Chantereau, Frédéric Didillon, Marie-Hélène Héliot-Guindre, Eric Hamouche, Sybille Joubert, Kensa, Caroline Lefèvre, Isabel Maranhão, Christine Martin-Migliorelli, Martine Paroissien, Gilbert Pavie, Christian Peutot, Benjamin Voiseux.
Photos : Marie-Hélène Héliot-Guindre, Martine Paroissien, Christian Peutot.
PAO/Impression : DELAcreation/ CréaDesignLP
06 79 21 16 14
Quantité : 300 exemplaires
Ce magazine est consultable en ligne.
La reproduction même partielle de ce document est interdite sans l'accord préalable.
Les textes contenus dans la rubrique « Tribune libre » n'engagent que leurs auteurs.

www.fay-les-nemours.fr



mot du maire



Je m'associe à tout le conseil municipal pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances pour ceux qui en prendront et une bonne moisson pour nos agriculteurs !

Je souhaite dans un premier temps vous remercier d'être venus nombreux voter pour les présidentielles et législatives avec un taux de participation très supérieur à la moyenne nationale.

Ces rendez-vous démocratiques sont importants pour l'avenir du pays et par conséquent pour chacun d'entre nous. Ce droit de vote si difficilement obtenu doit rester un moyen de choisir le type de société dans laquelle nous souhaitons vivre eu égard à la pluralité de courants politiques engagés dans ces scrutins.

Ce journal tout nouvellement remaquetté va vous présenter l'actualité de la commune à mi-année avec le budget 2022 présenté de façon plus ludique et des thématiques par couleurs pour mieux s'y retrouver.

Nous vous présentons le travail de toute l'équipe municipale, celui des commissions Travaux et Animations ainsi que la vie de nos associations qui nous proposent un calendrier fourni. Après les moments difficiles rencontrés pendant la pandémie, voici le retour des animations de l'association Loisirs amitié, celles du centre équestre la Coulée aux chevaux, du club photo Un-Clic et des chasseurs.

Les activités proposées par l'équipe municipale nous ont permis de nous retrouver autour de repas festifs ou de pièces de théâtre de boulevard. Nous avons inauguré avec l'aide de l'association de chasse la petite maison dédiée à leur activité ainsi qu'à Carrouge, les jardins partagés et l'aire de jeux pour enfants, très

convoitée par les petits Fayssiens et les enfants des alentours.

Dans ce numéro, nous aborderons le déploiement de la fibre avec un retard dans sa commercialisation ce que nous déplorons. Un travail de chiffrage de la vidéoprotection avec plusieurs entreprises est en cours après l'étude réalisée par la gendarmerie en 2020.

Nous évoquons l'ensemble des nombreux travaux en cours dans le village, l'enfouissement des réseaux, le raccordement au réseau Enedis du mâât pour la téléphonie mobile et sa mise en service mi-juin, la reprise de l'évaluation des travaux à l'Eglise par un nouvel architecte, les constructions de maisons dans le lotissement du parc qui continuent, l'aménagement de la mairie et de ses annexes, etc.

Nous projetons aussi la création et l'aménagement de trottoirs rue Grande en deux phases de travaux sur deux exercices budgétaires 2023-2024. Tant d'activités qui nous animent pour le bien-être de tous ! Notons enfin les activités fournies par les élus de toutes les communes dans les syndicats intercommunaux et dans la Communauté de Communes du Pays de Nemours ne sont pas relatées dans ce numéro. Les effets bénéfiques en sont bien visibles, démontrant combien les élus sont impliqués dans la vie locale.

Nous vous souhaitons à nouveau un bel été et restons disponibles pour toute autre information.

Christian Peutot

Maire

3^e Vice-président à la C.C.P.N.

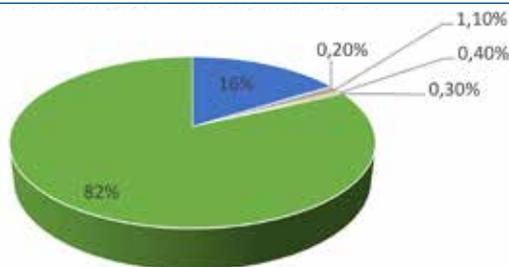
Président du SIAEP

Bien cordialement,

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

SECTION FONCTIONNEMENT en suréquilibre

RECETTES

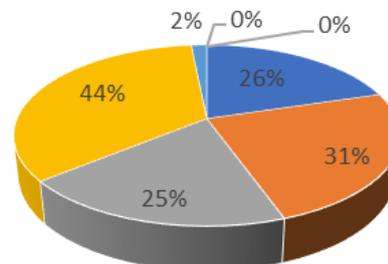


- Impôts directs et taxes (73)
- Dotations et subventions Etat (74)
- Autres produits divers (75)
- Produits de services (70)
- Produits exceptionnels (77)
- Résultat reporté (002)

Impôts directs et taxes (73)	284 857	16 %
Dotations et subventions Etat (74)	3 420	0,2%
Autres produits divers (75)	21 144	1,1%
Produits de services (70)	8 400	0,4%
Produits exceptionnels (77)	3 800	0,3%
Résultat reporté (002)	1426013	82%
Total	1 747 635	100%

Budget excédentaire : 1 238 270 €

DÉPENSES

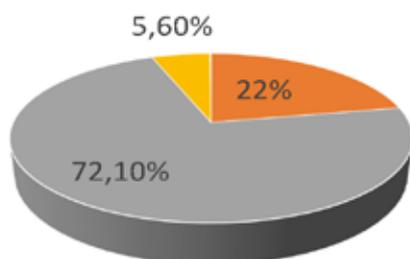


- Charges à caractère général (011)
- Charges de personnel (012)
- Charges gestion courante (65)
- Virement section investissement (023)
- Atténuation de produits (014)
- Charges exceptionnelles (67)
- Charges financières (66)

Charges à caractère général (011)	134 000	26%
Charges de personnel (012)	156 200	31%
Charges gestion courante (65)	132 000	25%
Virement section investissement (023)	66 263	44%
Atténuation de produits (014)	20 000	2%
Charges exceptionnelles (67)		0%
Charges financières (66)	1,61	0%
Total	509 365	100%

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES

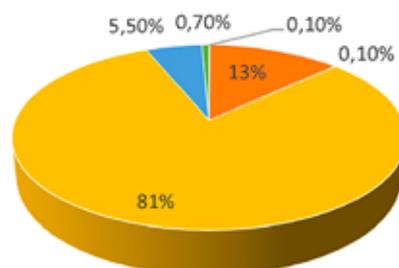


- Excédent d'investissement reporté (001)
- Dotations-Excédant Fonctionnement (10)
- Subventions (13)
- Virement de la section fonctionnement (021)
- Produits des cessions (024)

Excédent d'investissement reporté (001)	0	0%
Dotations-Excédant Fonctionnement (10)	265 472	22%
Subventions (13)	857 600	72,1%
Virement de la section fonctionnement (021)	66 263	5,6%
Produits des cessions (024)	2448,72	0,1%
Total	1 191 783,72	100%

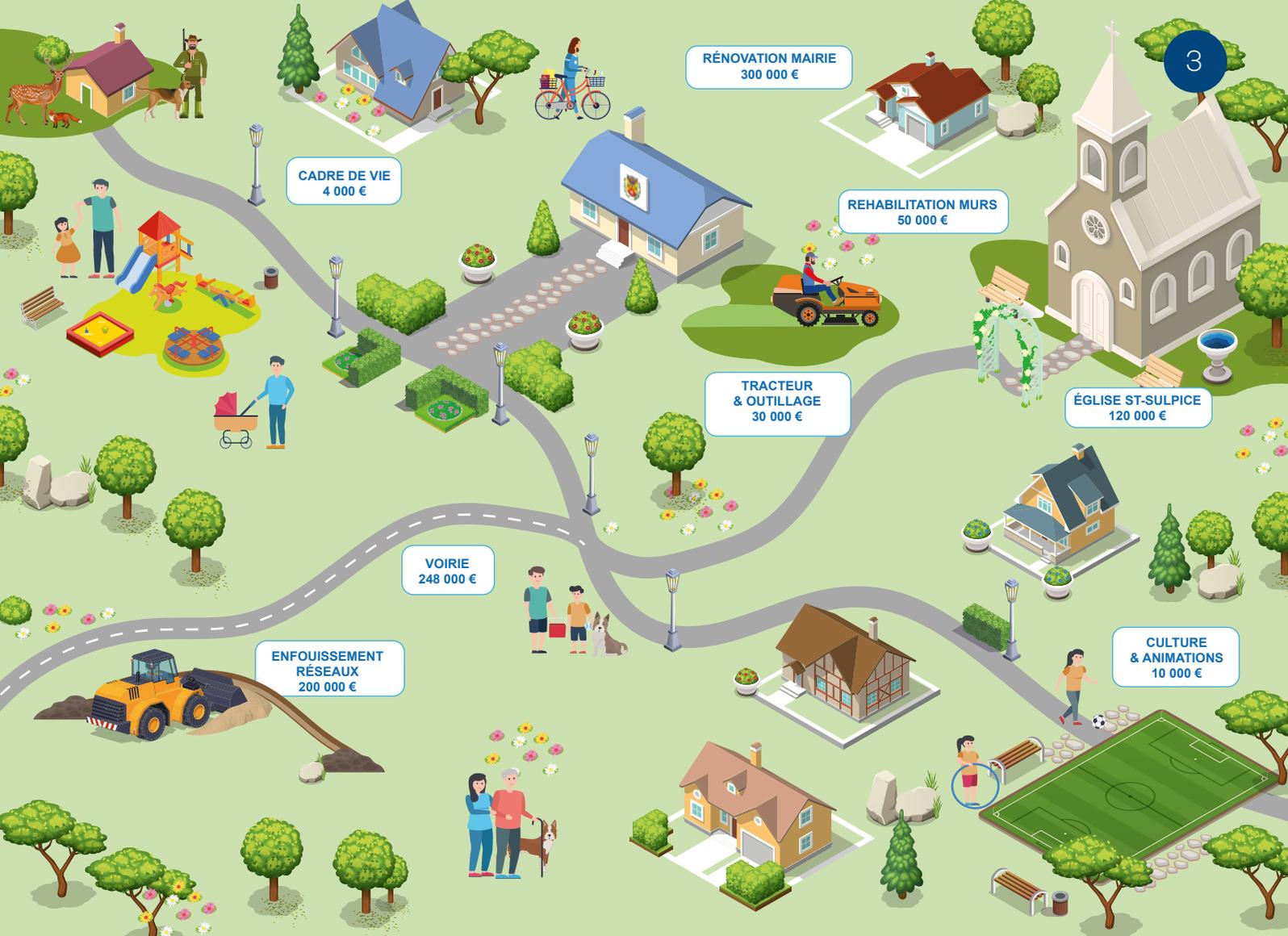
Budget : 1 191 783,72€

DÉPENSES



- Chapitre opération d'ordre (041)
- Déficit d'investissement reporté (001)
- Dotations fonds divers (010)
- Immobilisations corporelles (21)
- Immobilisations incorporelles (20)
- Remboursement d'emprunt (16)

Chapitre opération d'ordre (041)	2448,72	0,1%
Déficit d'investissement reporté (001)	151 278,99	13%
Dotations fonds divers (010)	2000,79	0,1%
Immobilisations corporelles (21)	962 000	81%
Immobilisations incorporelles (20)	66 000	5,5%
Remboursement d'emprunt (16)	8 055	0,7%
Total	1 191 783,72	100%



Après le débat d'orientation budgétaire organisé le 15 février, le budget prévisionnel 2022 a été constitué par l'équipe municipale afin de répondre aux nécessités d'investissement sur notre commune, et ce fidèlement au programme de mars 2020 que l'équipe avait élaborée pour réunir vos suffrages.

Comme tous les ans, ce budget, voté en suréquilibre, reflète notre maîtrise des dépenses et notre volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition constants depuis 1999.

Les recettes d'investissement sont de 1 191 783,72€, y compris 66 263€ provenant du compte fonctionnement. Les dépenses d'investissement, soit 962 000€, englobent :

- les **travaux de l'église** (tranche n°2 programme 1) : 120 000€,
- la **réhabilitation des murs de l'église et du parc** : 50 000€,
- l'**enfouissement des réseaux** : 200 000€,
- les **travaux de voirie** : 248 000€ avec la rénovation des trottoirs rue Grande, y compris gestion des eaux pluviales, et la rénovation de la rue de l'église,

- le démarrage des travaux de **rénovation de la mairie** : 300 000€,
 - l'achat d'**outillage** dont un tracteur tondeuse : 30 000€,
 - l'embellissement de notre **cadre de vie** : 4 000€ (fleurissement, mise en valeur des puits, gravillonnage de l'allée de l'église),
 - La **culture** et les **animations** : 10 000€ (livres, soutien aux associations),
- autant de pistes d'investissement définies par vos élus.

Les **finances** de notre commune sont **saines**. Nous continuons à nous employer année après année à ce qu'elles le restent, en adaptant nos investissements aux moyens humains et matériels de notre commune, obtenant des réponses positives à nos demandes de subvention tout en maîtrisant toutes nos dépenses.

Christian Peutot

Nous rappelons que suite à l'évolution de la taxe d'habitation, l'État par la Loi de finances 2020, a modifié la taxe foncière du bâti (TFB), fusionnant la part perçue par le département et celle perçue par les communes. Pour compenser la baisse des recettes due à la suppression de la taxe d'habitation pour de nombreux ménages, la part de TFB, jadis perçue par le département, est désormais versée à la commune, ce qui revient à modifier le taux communal. En pratique, le taux de la TFB communale apparaît plus élevé que par le passé, passant de 17,25 à 35,25, mais sans changement pour le contribuable.

AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT PLESSIS-BELLIÈRE



Un an après la réalisation de ce lotissement et la mise en vente de vingt lots, seuls **deux lots** restent **encore en vente** sur les deux permis d'aménager initialement déposés.

Notre présence a été requise pour les signatures de toutes les promesses de vente, puis d'actes authentiques chez le notaire. Nous avons vu **les premiers travaux de construction de maison** initiés dès le permis de construire accordé pour lequel un gros travail

d'instruction des dossiers déposés est réalisé chaque semaine par la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN) ainsi que par notre commune.

Lors des terrassements des fondations, nous avons découvert des traces de goudron entre 60 et 80 centimètres du sol. Une allée goudronnée a dû être ensevelie lors des travaux de déconstruction de l'ancien IPES en 2010. Nous travaillons en lien avec notre assureur en vue de faire prendre en charge une partie des dédommagements des acquéreurs par l'assureur de la société qui est intervenue à l'époque.

Dès le premier terrassement mettant en évidence le problème, nous avons prévenu tous les acquéreurs qui allaient signer, faisant rajouter une clause dans tous les actes d'achat. Cette situation que nous regrettons et déplorons n'est agréable pour personne et nous nous sommes engagés à aider par les voies de la justice tous nos acquéreurs.

L'ex-bâtiment C4 poursuit sa rénovation complète, annoncée pour septembre prochain.

Christian Peutot

DISPOSITIF SURE

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la CCPN a déployé un Service Unique d'Aide à la **Rénovation Énergétique** (SURE) à destination des habitants.

La convention de partenariat entre la CCPN et Seine-et-Marne Environnement a été signée le 10 novembre 2021.

Grâce au déploiement de ce Service, la CCPN met désormais à disposition des habitants, l'**expertise d'un conseiller** pour les accompagner dans leurs projets d'amélioration énergétique (affiner les aspects techniques, mobiliser les aides financières...).

Le conseiller dédié au SURE du Pays de Nemours est joignable au 01.86.29.01.59 ou par mail : sure@paysdenemours.fr

Ce service, co-financé par des Certificats d'Économies d'Énergie, la Région, le Département et la CCPN, permet aux particuliers, collectivités et TPE/PME, de bénéficier de **conseils neutres et gratuits**.

Les propriétaires de maisons individuelles désireux de mener à bien des projets ambitieux pourront être accompagnés avec les différents acteurs de l'habitat : Seine-et-Marne environnement, ANAH, CAUE, ADIL et FFB.



Ces acteurs travailleront ensemble dans l'esprit d'un guichet unique, avec pour objectif de simplifier les démarches tout en permettant de bénéficier d'approches architecturales, juridiques et financières et en facilitant enfin la recherche de professionnels qualifiés pour réaliser les travaux.

Ce service sera accessible auprès des copropriétaires, des bailleurs et également les locaux du petit tertiaire.

Consciente de son devoir d'exemplarité, la CCPN bénéficiera, en articulation avec les services proposés par le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM), de conseils pour améliorer la performance énergétique de son patrimoine.

Les entreprises du bâtiment, en partenariat avec la FFB Île-de-France Est, seront, bien entendu, associées à la démarche pour favoriser la mise en œuvre de la transition énergétique sur notre territoire.

Christian Peutot

POUR RESTER BIEN INFORMÉ

4 595

426

C'est le nombre total de **visiteurs sur le site** du village : www.fay-les-nemours.fr en 5 mois, et le nombre d'**abonnés Facebook** qui vous informe de toutes les actualités. **Abonnez vous !**

Hanspeter Badja



ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Comme évoqué sur nos différents supports de communication, les travaux **rues de l'Église et de Chaintreauville** sont à présents terminés. Les réseaux basse tension, éclairage public et la fibre optique sont enterrés de façon à ne plus laisser apparaître de câbles et de poteaux inesthétiques et dangereux, en cas de fortes rafales de vent.

Les candélabres installés sont les mêmes que ceux posés dans le parc pour une question de prix et d'homogénéité dans le village. Pour des raisons pratiques, notamment pour une question de largeur de voie, deux types de candélabres ont été installés : avec une lampe en débord du poteau ou avec une lampe droite située dans l'axe du poteau.

En effet, les lampes en débord auraient pu être cassées par un camion poubelles ou autres. Nous avons donc choisi installer un lampadaire à lampe droite située au-dessus du poteau.

Nous souhaitons remercier les entreprises ENGIE et ENEDIS mais aussi le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM), son Président M. Yvroud et notre interlocuteur M. Vangysegem. Les riverains sont plutôt satisfaits des travaux réalisés et nous les remercions d'avoir accueillis ces entreprises avec bienveillance et compréhension.

Nous devons, ultérieurement, poursuivre l'enfouissement des réseaux devant le Château et continuer ensuite sur l'ensemble du village. Il faut savoir que le reste à charge de tels travaux est très élevé et que les portions réalisées ne dépassent jamais 300 à 400 mètres.

Vous serez conviés à l'inauguration des travaux d'enfouissement, organisée conjointement avec celle des travaux de couverture de l'Église, afin de remercier nos généreux donateurs et subventionneurs.

Christian Peutot



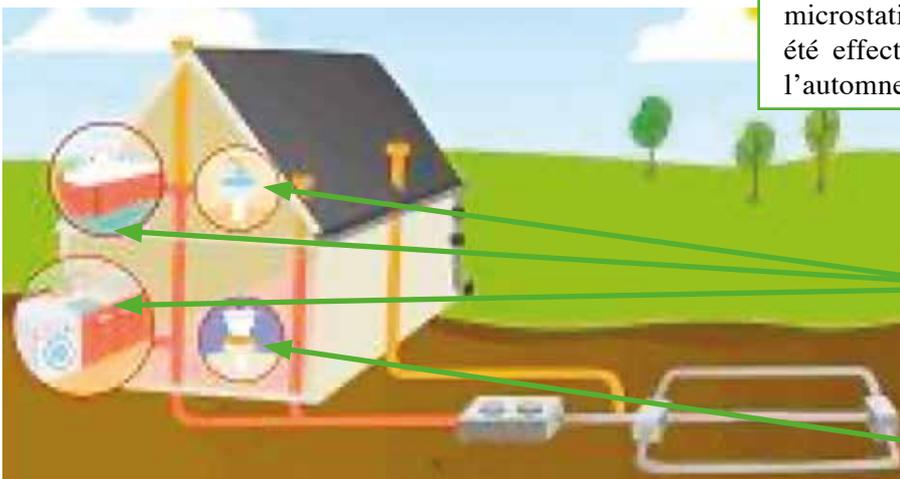
La forêt de poteaux et de câbles a disparu.

SPANC - ASSAINISSEMENT

Les habitations de Faÿ ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées qui contiennent micro-organismes potentiellement pathogènes, matières organiques, matière azotée, phosphorée ou en suspension, à l'origine de nuisances et de problèmes sanitaires ou environnementaux. En conséquence, les propriétaires doivent traiter eux-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel grâce à l'installation d'assainissement non collectif.

Contrôle de bon fonctionnement

Obligatoire tous les 5 ans, il est réalisé par la commune et est facturé 45 €. Les propriétaires reçoivent un courrier de notification pour prise de rendez-vous. En cas de refus du contrôle, la commune ne pourra en aucun cas porter une responsabilité quelconque en cas de dysfonctionnements de l'installation ou de pollution.



Eaux grises :
lavabos, cuisine, lave-linge, douche...

Eaux vannes : eaux des toilettes

En cas de vente ou d'achat immobilier

Le diagnostic de l'installation existante doit être réalisé par un organisme extérieur agréé (la SAUR notamment). En cas d'acquisition avec une installation non conforme, le nouveau propriétaire a l'obligation de réaliser la mise aux normes de son installation dans un délai d'un an après la signature de l'acte d'achat.

Toute nouvelle installation doit faire l'objet d'une demande auprès de la mairie. Le formulaire est disponible sur le site Internet de la mairie.

Hanspeter Badja

En 2021, 36 installations, dont 4 microstations, ont été contrôlées. En 2022, 75 contrôles dont 5 microstations sont nécessaires ; 41 contrôles ont été effectués au printemps et 34 sont à prévoir à l'automne.

environnement

CANNABIDIOL

Une culture pour production expérimentale

Comme vous avez pu le lire dans l'Éclaireur du Gâtinais du 27 avril dernier, les terres de M. Benoît Clavelou, agriculteur propriétaire et exploitant à Fay-lès-Nemours, ont fait l'objet d'une **plantation pour production expérimentale de cannabidiol** (CBD), un cannabinoïde non psychoactif, ayant une teneur en THC (tétrahydrocannabinol) inférieure à 0.2%.

Les porteurs de projet, MM. Yannick Billard et Benoit Clavelou, sont venus me présenter leur **initiative** tout à fait **légal** et, de surcroît, bien encadrée par la gendarmerie et autres services de l'État. Les sachets de graines ont tous été photocopiés et enregistrés en mairie. Des échanges ont eu lieu avec la gendarmerie qui s'est rendue plusieurs fois, en ma présence, sur les lieux.

Étant donné ce mode de fonctionnement rassurant pour tout le monde, j'ai donné mon accord pour que cette expérimentation soit réalisée sur ce terrain privé situé sur le territoire de la commune.



Cette plante, un **chanvre**, déjà testé sur la commune pour utilisation en isolation, s'est très bien **adaptée à la terre du Gâtinais**. Elle est par ailleurs utile en tant que **Culture Intermédiaire Piège à Nitrates** (CIPAN). Ainsi, en plus d'une nouvelle ressource financière pour nos agriculteurs, la diversification des cultures pourrait, dans l'avenir concourir à supprimer les nitrates du sol sans avoir recours à l'azote ou aux produits chimiques.

Enfin, le CBD peut être utilisé dans plusieurs domaines et M. Billard a souhaité travailler avec une entreprise qui commercialise des **infusions**. Six recettes ont été élaborées dans ce but avec 50% de CBD et 50% de citronnelle, d'agrumes et de fleurs, de saveurs de mélisse, ortie, romarin, millepertuis, lavande, de baie et de fleurs (tilleul, verveine, menthe, camomille, gingembre, anis, bâton de cannelle), d'herbe dorée...

Christian Peutot

*Une mode, un mythe ou un bienfait*

Le cannabidiol ou CBD, une molécule extraite des fleurs et des feuilles du chanvre industriel ou du cannabis, s'est forgé un nom car il pourrait apporter du bien-être sans nuire. Le CBD est un dérivé non psychotrope du cannabis (*); ce n'est ni un stupéfiant, ni un euphorisant.

Comme il permettrait de soulager douleurs, inflammations, arthrite et migraines, d'atténuer crises d'anxiété et symptômes de la dépression, certains y voient une aide à leurs problèmes. Les effets indésirables liés au CBD seraient

rare, en général en cas de prise excessive (sommolence, nausées, manque d'appétit). L'Organisation Mondiale de la Santé a indiqué

que le CBD n'était ni dangereux, ni susceptible de créer une dépendance

Après plusieurs années de flou juridique, la vente de produits CBD est désormais légale en France, si le taux de THC (tétrahydrocannabinol, le psychotrope qui fait planer) est inférieur à 0,3%; sinon, ces produits relèvent de la politique pénale de lutte contre la délinquance. Les agriculteurs peuvent cultiver le chanvre en France, mais devront être en cohérence avec les règles de la Politique Agricole Commune qui entreront en vigueur le 01 janvier 2023.

Les produits à base de CBD sont vendus sous forme d'huiles, de tisanes, de bonbons, de gommes. Ils sont considérés comme des compléments alimentaires et actuellement libres à la vente.

Alors ce CBD, un mythe, un bienfait, une aide ?

Le temps permettra de mieux en cerner l'intérêt réel.

Gilbert Pavie

() L'utilisation du cannabis médical est autorisée, depuis mars 2021 et sur prescription médicale uniquement, chez des patients atteints de maladies graves pour une durée de 2 ans maximum. Un niveau modeste de preuve scientifique sur leur efficacité ne permet toutefois pas d'en faire des traitements de première ligne. Ces traitements s'adressent en effet à des malades pour lesquels la médecine est en échec thérapeutique dans les cinq situations cliniques suivantes : douleurs neuropathiques, épilepsie, spasticité douloureuse (contraction musculaire anormale), situations palliatives et complications liées au cancer et à ses traitements.*

ÉGLISE SAINT SULPICE

Nouvelle tranche de travaux

Les travaux de couverture (charpente et toiture) ont été terminés début 2022.

Monsieur Drozd, architecte renommé qui avait suivi ces travaux, nous a appris dernièrement qu'il prenait sa retraite et ne pouvait poursuivre son travail pour notre église. Il nous a recommandé l'un de ses confrères, M. Leynet également Architecte du Patrimoine, habitué des édifices inscrits ou classés de Nemours et environs, pour suivre les travaux à l'intérieur de l'église.

Le marché de consultation étant placé à un seuil bien plus élevé que le montant de la prochaine mission, nous n'avons pas eu recours à un appel d'offre mais à une simple consultation d'autres architectes. Les réponses n'ont pas été nombreuses du fait que ce type d'architecture demande un agrément spécial « Monuments historiques » et que les candidats sont peu nombreux dans le sud Seine-et-Marne.

Après avoir visité l'église avec M. Leynet le 3 mai dernier pour lister ce qui reste à faire avant sa réouverture au public, surtout prioriser les travaux et les évaluer au plus juste, ce dernier nous a remis sa copie et le montant chiffré de sa mission, qui fera prochainement l'objet d'un vote en Conseil municipal.

Christian Peutot



Église Saint Sulpice de Fay-lès-Nemours, faites un don !

Nous continuons à solliciter votre générosité et adressons nos vifs remerciements à tous les donateurs ! Téléchargez le bulletin de souscription sur www.fondation-patrimoine.org/15753 (flasher le QrCode ci-dessus pour obtenir le lien direct) **Don en ligne** sur le site sécurisé de la Fondation du patrimoine : www.fondation-patrimoine.org/15743 ou **don par chèque** à l'ordre de « Fondation du patrimoine - église de Fay-Lès-Nemours », à envoyer à Fondation du patrimoine délégation Île de France - 8, passage du Moulinet - 75013 Paris



Un grand merci à M. Buiche pour son aide à la descente des cartons de livres du 1^{er} étage de la mairie



ammareal

Le livre ne meurt jamais.

VENTE DE LIVRES

Au profit de l'église Saint Sulpice

De nombreux **livres** avaient été stockés au 1^{er} étage de la mairie, provenant de **dons** anciens ou plus récents. Comme nous ne pouvions tout garder, nous avons pris contact avec Ammareal, une librairie d'occasion en ligne, sociale et solidaire, sise à Grigny dans l'Essonne.

Fondée en 2013, Ammareal reçoit environ 100 000 livres par mois pour leur donner une **seconde vie**. Ils sont destinés à la vente, pour un tiers d'entre eux, pour le reste, au don à des associations ou à des écoles des environs ou au recyclage.

Après signature du contrat avec l'association Histoire & Archéologie que nous remercions de son support, cartons et palettes nous ont été envoyés gratuitement. L'équipe des bibliothécaires bénévoles du point-lecture a soigneusement trié les livres, gardant les plus intéressants pour le point-lecture et préparant **quatre-vingt-dix cartons** de livres.

Ammareal nous reversera 10% du prix de vente de chaque ouvrage ainsi que 5% à des associations luttant contre l'illettrisme ou favorisant l'accès à la culture et au savoir.

Le produit de ces ventes sera reversé à la Fondation du Patrimoine au profit des travaux de l'église.

Marie-Hélène Héliot-Guindre

CRÉATION DE TROTTOIRS RUE GRANDE

Comme évoqué dans le précédent journal, ce sujet est important pour la commune car il permettra aux **piétons**, de plus en plus nombreux, de pouvoir se déplacer dans le village en toute **sécurité**.

Le 5 avril dernier, l'ensemble des professionnels de l'agriculture avec lesquels nous avons travaillé, ainsi que deux représentants de leur syndicat, ont participé à la présentation du projet en commission travaux.

Deux écluses ont été programmées par le cabinet d'études. Celles-ci seront **testées** en réel durant **six mois** afin d'envisager un meilleur placement le cas échéant, voire une suppression totale si besoin.

L'ensemble des trottoirs sera réalisé du côté impair, entre le transformateur appelé Degombar (avant le 37 ter) rue Grande et le carrefour Carrouge. Quelques places de parking (entre le 37 ter et le 43) sont également prévues (voir plan ci-dessous).

À l'occasion de ces travaux, seront à prévoir :

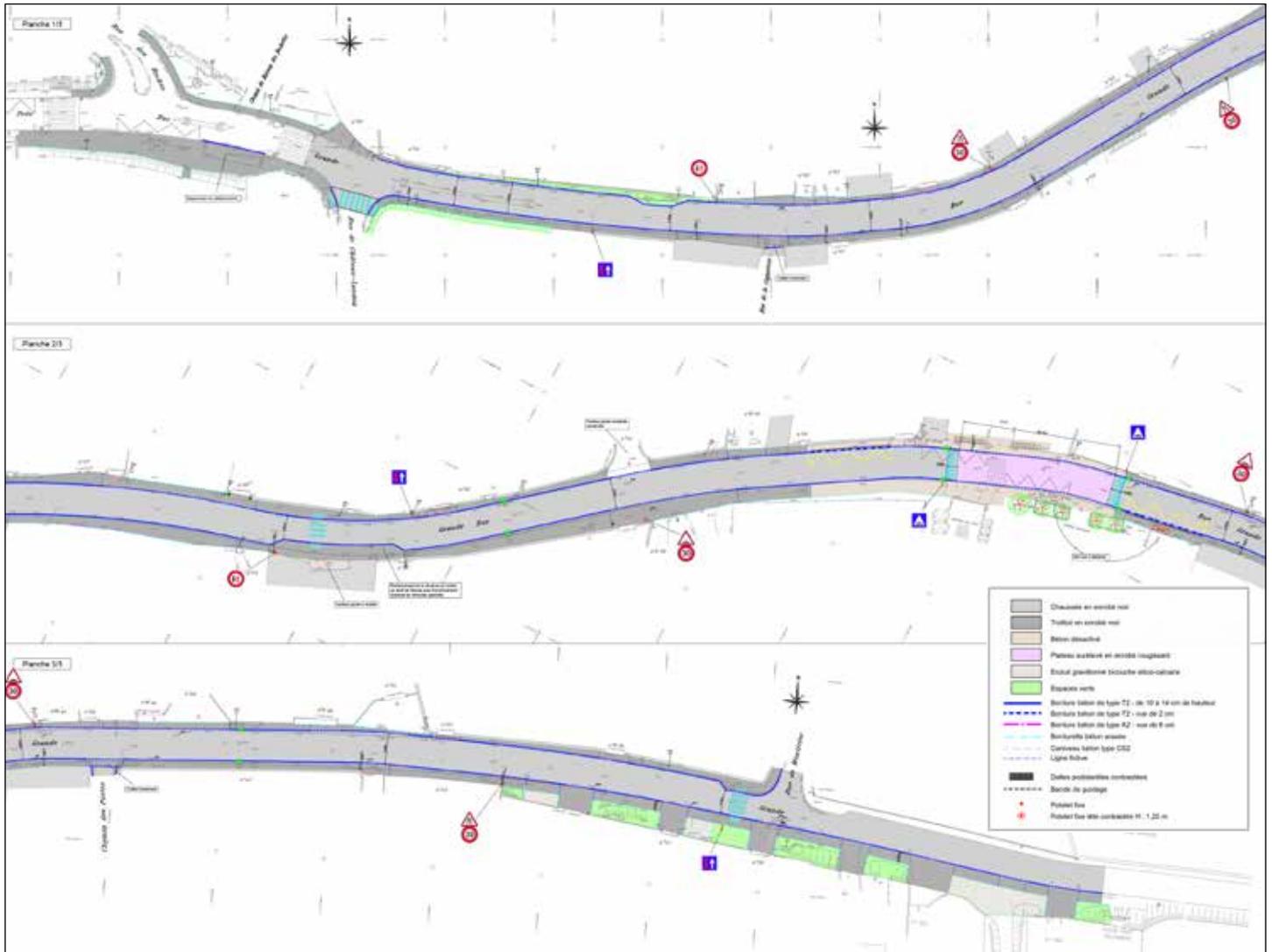
- Le changement de branchements plomb de raccordement à l'eau potable pour certaines habitations (voir avec le syndicat de l'eau et de l'assainissement),

- L'éventuel changement, dans le même temps, de la canalisation d'eau potable,
- Les aménagements nécessaires pour **casser la vitesse** mais **aussi permettre aux piétons d'accéder de part et d'autre du village** aux jeux pour enfants,
- L'enfouissement des réseaux (éclairage public, électricité et fibre optique) de façon à éviter tout risque de chute de poteaux (comme en janvier 2019).

Nous compterons aussi sur le département pour renouveler la couche de roulement largement détériorée par le passage de camions, mais aussi par les tranchées successives de raccordement des projets éoliens de Mondreville, Arville et Beaumont du Gâtinais.

Ces travaux sont prévus sur 2023-2024, le temps de monter l'ensemble des dossiers de demandes de subventions. Là aussi, nous vous demanderons un peu de patience !

Christian Peutot



LA FIBRE CHEZ L'HABITANT

Enfin, la fibre est arrivée... Mais pas encore commercialisable !

Comme vous l'avez remarqué, un prestataire d'Engie était venu en octobre et novembre déployer la **fibre en souterrain et en aérien**. La pose des **boîtiers de point de branchement optique** sur les poteaux ou façades a été réalisée dans un deuxième temps. Ces boîtiers permettront, une fois le **câblage** de la fibre optique réalisé **dans la rue**, de venir y **raccorder chaque habitation**. Cette dernière opération sera à la charge de chaque habitant et réalisée par le fournisseur d'accès à Internet de son choix.

Toutefois, ce n'est pas parce que la fibre a été déployée en novembre-décembre que vous pourrez avoir Internet par la fibre. La commercialisation et une connexion possible de chaque habitant au réseau de la fibre optique est prévue au **quatrième trimestre 2022** seulement.

En effet, si des travaux à Faÿ ont déjà été réceptionnés, il reste à réaliser la liaison entre le nœud de raccordement optique de Nemours (ou NRO dans lequel le réseau optique national est transféré au réseau fibre des abonnés éligibles) et l'armoire du sous-répartiteur optique à Faÿ (point de mutualisation).

En conséquence, la période de gel avant commercialisation imposée par l'autorité de régulation des communications (ARCEP), justifiée par le respect de la libre concurrence et d'une durée de trois mois, n'a toujours pas pu débuter.

Nous vous demanderons donc encore un peu de **patience** et vous tiendrons informés des démarches à faire lors d'une **réunion publique** intercommunale ou communale.

Appartenant au bureau Seine et Marne numérique, j'ai reçu, à la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN), les 4 et 11 mai derniers, les élus des communes concernées pour faire un point sur tous les problèmes rencontrés ainsi que sur leurs projets d'urbanisme à court et moyen terme. Je peux vous assurer que la pression est mise par le syndicat mixte départemental sur le délégataire XPFIBRE pour que le câblage du transport soit fait dans les règles et en respectant le calendrier.

Christian Peutot



TÉLÉPHONIE MOBILE



En raison de nombreuses plaintes concernant le manque de couverture de plusieurs réseaux de téléphones mobiles sur la commune, nous avons fait remonter ce problème de **zone blanche** à l'État. Cela nous a permis d'être inclus dans l'opération nationale, lancée en 2018 : « New Deal », qui prévoit d'ériger des antennes dans certaines communes afin d'améliorer le réseau mobile national.

À Faÿ, l'opérateur SFR a pris en charge une partie des investissements. Son sous-traitant, CIRCET, a placé son **installation à la Boulonnaire** avec notre accord. La Covid et des

problèmes d'approvisionnement des équipements de puissance électrique ont entraîné un retard de travaux.

Le raccordement au réseau haute tension a été réalisé les 24 et 25 mai derniers, ce qui a nécessité de fermer durant deux jours l'accès à la départementale entre Faÿ et Ormesson.

Nous espérons que la portée de cette **nouvelle antenne** sera efficace et que nous ne connaissons plus de réseau faible voire d'absence de réseau pour certains opérateurs.

Christian Peutot

MAIRIE ET ANNEXES

Comme évoqué dans notre dernier journal, un **appel d'offres** a été lancé afin de choisir notre assistant à Maîtrise d'Ouvrage et maître d'Œuvre (MOE), notre Ordonnanceur, Pilote et Coordinateur (OPC) de travaux et un Bureau de Contrôle (BC). Ce dernier officiera pendant la conception mais, surtout, validera (ou pas) les travaux achevés avant réception.

Au nom de tout le Conseil municipal, je souhaite remercier M. Claude Michault pour le dossier de consultation des entreprises qu'il a préparé avec beaucoup d'efficacité.

La **Commission** d'ouverture des plis, que je remercie également pour son engagement, s'est réunie le 5 avril dernier pour **valider les différentes offres**, 4 offres de cabinets d'architecture, 1 offre pour la mission d'OPC et 4 pour le bureau de contrôle, selon des critères préétablis dans le dossier de consultation.

La même Commission, composée de **5 élus et 2 citoyens volontaires**, s'est réunie le 12 avril pour examiner les offres avant négociations et le 21 avril pour analyser les offres négociées selon des critères préétablis dans le règlement de consultation.

Les dossiers du **cabinet d'architectes Alamercery** ayant répondu aux deux missions **MOE** et **OPC** et du bureau de contrôle **BTP Consultants**, choisis par la commission, ont été présentés en Conseil municipal le 3 mai dernier pour être validés et votés.

Le cabinet d'architectes et le bureau de contrôle retenus seront missionnés dès les délibérations acceptées en Préfecture. Le travail concret pourra alors commencer sur le terrain.

Les **subventions** accordées, ayant elles aussi demandé beaucoup de travail, devront être sollicitées sous peu avant de les voir réattribuées le cas échéant.

Vous serez bien sûr tenus informés des **choix d'aménagement** par **réunion publique** notamment.

La mairie, cet édifice « emblématique » de la commune qui n'a pas connu de rénovation depuis 30 ans, conservera son aspect extérieur. Des réagencements intérieurs et extérieurs en feront une structure plus adaptée aux besoins actuels d'un village en accroissement démographique. Ils prendront en compte l'évolution des outils et une meilleure gestion de l'espace.



En ce qui concerne la **médiathèque**, elle sera installée dans les nouveaux locaux acquis par la commune le 29 mars dernier (au prix de 92 100€, frais de notaire inclus). Il s'agit de l'**ancienne imprimerie** de M. et Mme Lamouline. Ce bâtiment, accolé à la salle polyvalente, permettra de constituer un **pôle d'animations culturelles, sportives et de loisirs** en lien avec les **associations**. Il permettra également d'éviter toute rupture de service pendant la durée des travaux en mairie.

Nous sommes très heureux que ce bâtiment (vendu en 2003) puisse revenir à la commune pour offrir un meilleur service aux habitants tout en libérant de la place en mairie.

Christian Peutot



MUCO'TRAIL DU PAYS DE NEMOURS

Le Pays de Nemours Running Trail avait organisé la **cinquième édition** de cette course qui s'est déroulée le 6 février en particulier sur les communes de Bagneaux et de Faÿ.

Bravo aux organisateurs ! Merci aux chasseurs qui, comme chaque année, avaient renoncé à leur journée de chasse pour permettre la tenue de cette épreuve sportive, servant une noble cause, celle de lutter **contre la mucoviscidose !**

Christian Peutot



NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Le soleil était au rendez-vous ce samedi 26 mars. Dès 9h, nous nous sommes retrouvés sur le parking de la salle polyvalente pour le rendez-vous annuel de ramassage des déchets afin d'éviter qu'ils s'accumulent le long des routes et dans les chemins de notre commune.

Un grand merci :

- M. Jacky Carreras, Président de l'Association des Chasseurs de Faÿ et ses chasseurs, pour l'organisation des équipes et de la collecte

- au Smetom de la Vallée du Loing pour le prêt des pinces, sacs et gants,
- à M. Bernard Giaminardi, Président du GENE, pour sa présence,
- aux membres du Conseil municipal présents pour l'occasion, tout particulièrement à Mme Corinne Rousteau et à son fils Oracio pour l'organisation du buffet campagnard offert par la municipalité à tous les participants à l'issue de la matinée.

Martine Paroissien



THÉÂTRE À FAÿ-LÈS-NEMOURS



Mais que ça fait du bien de rire !... Très bon texte, excellents comédiens.

Nous étions trop peu de spectateurs ce jour-là pour **Le casting de ma vie** de Fabrice Blind, Michel Delgado et Nelly Marre, avec Christelle Rizzuto et Sebastien Boisdé.

La décision a été prise de ne pas poursuivre ces représentations le dimanche après-midi en raison de leur trop faible rentabilité. Dommage !

Martine Paroissien





MAISON DES CHASSEURS

LES INAUGURATIONS DU 14 MAI

Le soleil était au rendez-vous pour cette journée exceptionnelle.

Nous avons tout d'abord inauguré la **cabane des Chasseurs**, petite maisonnette construite en 1931 pour protéger la station de pompage pour qui alimentait le réseau d'eau potable du village. Prêtée à l'association des chasseurs de Faÿ par la commune pour l'aménager et l'entretenir, elle est désormais un lieu de rendez-vous à l'abri les jours de chasse, de diverses réunions et de convivialité.

Nous nous sommes ensuite rendus au terrain communal dit pré de Carrouge, pour inaugurer le nouveau **parc à jeux pour enfants** et les **jardins partagés** gérés par l'association Les Jardins de Carrouge.

En créant ce parc à jeux, l'équipe municipale souhaitait offrir, aux plus jeunes et à leurs parents, un espace convivial qui leur soit dédié. Cet équipement très fréquenté aujourd'hui, même par des familles extérieures au village, nous conforte dans nos choix et nos actions. Les jardins partagés que l'association continue activement à améliorer, occupent l'autre partie du pré de Carrouge.

Le **barbecue de sanglier**, préparé par M. Eric Bilger, chasseur émérite, et accompagné de frites était offert par l'Association des Chasseurs, attendait les 95 participants au stade, la municipalité apportant les vins, le fromage et le dessert.

Nous souhaitons remercier pour leur présence et leur contribution à la réussite de cette journée :

- **Mme Valérie Lacroute** Vice-présidente à la Région Ile-

De-France à l'agriculture et à l'alimentation, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Nemours et Maire de Nemours, ancienne députée de Seine-et-Marne ; elle a notamment mis en avant la compétence sociale de la CCPN qui avait permis d'œuvrer, avec la Caisse d'Allocations Familiales, à l'obtention d'une aide financière contribuant à la création de Récréa'Mam,

- **M. Bernard Cozic**, Vice-président au Conseil départemental de Seine-et-Marne, en charge des solidarités.

- **MM Claude Jamet et Christophe Chamoreau**, Vice-présidents à la CCPN, respectivement Maire de Bagneaux-sur-Loing et Maire de Buthiers.

- **Mme Sylvie Boulet**, du Relais Enfants-Parents ; nous louons son travail d'accompagnement des assistantes maternelles dans les communes rurales de la CCPN, en particulier sa collaboration avec notre point-lecture pour développer l'accès à la lecture et à la culture pour les petits.

- **M. Benjamin Voiseux**, Président de l'association Les Jardins de Carrouge.

- Vos Conseillers municipaux, plus particulièrement **Mme Corinne Rousteau** et **M. Eric Leydier**.

- Et bien évidemment l'Association des Chasseurs de Faÿ, son Président **M. Jacky Carreras** et notre élu/chasseur **M. Guillaume Chantereau**.

La journée se termina fort tard ans une ambiance d'une grande convivialité !

Christian Peutot





PARC DE JEUX POUR ENFANTS



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Un devoir de mémoire !



Le moment de recueillement et de pensées à nos Morts qui ont fait le sacrifice de leur vie pour nous léguer un pays libre, a laissé place à un moment de convivialité.

Christian Peutot



77^e cérémonie de l'armistice de la Seconde Guerre mondiale du 8 mai 1945

FÊTE DU VOISINAGE

Un beau moment de partage sous un ciel d'une grande douceur, tel un soir d'été !
 Merci à notre Association Loisirs Amitié (ALA) et ses bénévoles qui nous ont préparé un délicieux apéritif !
 De très nombreux Fayssiens, plus d'une centaine, étaient présents afin de partager leurs paniers remplis de bons mets dans une ambiance très conviviale !

Martine Paroissien



ANIMATIONS HIER ET AUJOURD'HUI

La fête du voisinage est maintenant l'une des manifestations organisées dans la commune pour rapprocher les Fayssiens. De tout temps, divers événements leur avaient donné l'occasion de se rencontrer, de s'apprécier pour un mieux vivre ensemble.

Jusqu'à dans les années 60, la commune possédait **deux cafés-épiceries**, l'un au 10 rue Grande, l'autre au 53 ; c'était l'un des éléments de convivialité de la commune

L'**école** permettait aussi aux parents et enfants de faire connaissance. Chaque fin d'année scolaire, les parents d'élèves organisaient une **kermesse**, chacun installant un stand suivant son imagination.

Pendant très longtemps, une messe fut célébrée chaque mois. À la **sortie de l'église**, les conversations allaient bon train, permettant la rencontre entre sédentaires et propriétaires de résidences secondaires.

Dès sa création, la **compagnie des pompiers** recruta tous les hommes valides ; elle participait à toutes les manifestations de la commune.

Chaque année au **14 juillet**, tous les habitants se réunissaient sur la place ; on organisait des **jeux** pour les enfants ; les plus forts tentaient l'ascension du **mât de Cocagne**.

Début septembre, c'était la **fête au village**, avec **stands de tir et de confiserie**. Une rotonde était installée sur la place et deux ou trois musiciens nous faisaient **danser une partie de la nuit**.

Le 1^{er} décembre pour la Saint Éloi, patron des agriculteurs, à l'époque où que ces derniers étaient encore nombreux dans le village, il y avait une messe, puis un **banquet**. Une statue de

Saint Éloi se trouve toujours au centre de notre église Saint Sulpice.

Même si aujourd'hui, nous sommes d'origine de plus en plus diverses, nous, Fayssiens, avons un point commun ; nous avons choisi de vivre dans cette commune et souhaitons y perpétuer des relations de bon voisinage qui y ont prévalu, comme ce fut le cas lors de la **fête du voisinage** fin mai.

Bernard Brun



TOURNOI DE PÉTANQUE EN DOUBLETTES

Le dimanche 5 juin, tous les inscrits s'étaient retrouvés au stade dès 9h avec leur jeu de boules.

Des doublettes avaient été formées sur place pour ceux qui n'avaient pas de partenaires. Après les épreuves, le réconfort... À midi, les participants se sont retrouvés à la buvette autour d'un verre, puis pour partager leur repas avant la remise des récompenses. Bravo aux gagnants !

Guillaume Chantereau

ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉ

L'année 1977, ça vous rappelle quoi ?

- L'élection de Jacques Chirac à la Maire de Paris ?... Non
- La victoire de Marie Myriam à l'Eurovision ?... Non
- La première diffusion de Téléfoot ?... Non
- La sortie de Bernard & Bianca au cinéma ?... Non
- **Et la création d'ALA à Faÿ-lès-Nemours ? Oui !**

C'est à la soirée dansante du 5 novembre que la jolie ALA soufflera ses 45 bougies.

En attendant de trinquer dignement tous ensemble, ALA vous présente son **nouveau bureau**, ses membres et le programme des festivités du second semestre 2022 :

- Président : Jean-Manuel Borrega
- Vice-présidente : Josette Boer
- Vice-présidente : Françoise Denis
- Trésorière : Nicole Brinas
- Trésorier adjoint : Gérard Brun
- Secrétaire : Francine Joanny
- Secrétaire adjointe : Sybille Joubert

Membres : Baptiste Brun, Claudie Brun, Maxime Brun, Jacky Leboeuf, Nadine Leboeuf et Éric Hamouche.

Eric Hamouche

Programme 2nd semestre 2022

Samedi 9 juillet - Bal champêtre



Dimanche 11 septembre - Brocante

Samedi 5 novembre - Soirée dansante



Dimanche 4 décembre - Noël des enfants

RETROUVEZ NOUS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- **Lundi et vendredi :** marche à pied
- **Mardi et jeudi matin de 9h à 10h :** gymnastique séniors à la salle polyvalente
- **Jeudi :** atelier déco et jeux

LA CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES



LA RECETTE DE COOKIES

de la chasse aux oeufs de Pâques



Nous étions plusieurs à avoir trouvé délicieux les cookies partagés lors de la chasse aux œufs de Pâques. C'est tout simple, voilà sa recette :

- **268g** de farine
- **2g** de bicarbonate alimentaire
- **3g** de levure chimique
- **157g** de beurre demi-sel
- **157g** de sucre de canne
- **126g** de sucre en poudre
- **1** œuf
- **180g** de chocolat noir
- **1 càc** d'extrait de vanille (facultatif)
- Dans un grand bol, mélangez à la main le beurre salé ramolli, les sucres et le bicarbonate de soude jusqu'à l'obtention d'un mélange homogène.
- Ajoutez la farine, la levure, l'extrait de vanille, l'œuf et mélangez.
- Coupez le chocolat en gros morceaux et l'incorporer à la pâte.
- Placez au frais 10 min.
- Préchauffez le four à 200°C.
- Façonnez à la main des petites boules de pâtes et déposez-les sur la plaque du four recouverte de papier sulfurisé, espacez-les bien.
- Enfourez 8-10 min et **bonne dégustation !**

Sybille Joubert

AUX JARDINS DE CARROUGE

Dans l'après-midi du dimanche 31 octobre 2021, après cette première année de mise en place des parcelles et de préparation des sols, Emmanuelle a entretenu cet hiver l'ensemble de la zone et a obtenu ses **premières récoltes** de blettes, betteraves, poireaux perpétuels et autres lentilles...

Elle a aménagé des **spirales en pierre**, peuplées maintenant de plantes aromatiques et de fleurs.

Ces spirales permettent sur un petit espace d'avoir une diversité importante grâce à des expositions et des hygrométries différentes obtenues de par leur construction :

- La **zone centrale**, très **drainante**, offrant un milieu chaud et sec propice aux plantes plutôt méditerranéennes comme le romarin, le thym, etc.
- La **zone** suivante, exposée **est/nord-est** sera un peu **plus humide** et conviendra bien à des plantes comme la roquette, la mélisse, les soucis...
- La **zone** la plus **ombragée**, au **nord** de la spirale, conviendra bien pour l'oignon perpétuel, la ciboulette ail, le persil...
- La **zone** descendante de la spirale exposée **ouest / sud-ouest** sera idéale pour l'ail, l'aneth, l'estragon, la plante à curry, la valériane, la ciboulette, le basilic, la reine-des-prés...

La saison hivernale étant moins propice aux activités extérieures, nous n'avons eu **à notre grand regret aucune nouvelle adhésion**... Pourtant cette saison permet au sol d'assimiler les apports de matières organiques nécessaires à la préparation des cultures estivales, afin d'en réduire la consommation en eau et d'y apporter les nutriments nécessaires. Cet humus ainsi créé pourra se développer au fil des années grâce aux bactéries et champignons vivants dans les sols non labourés.

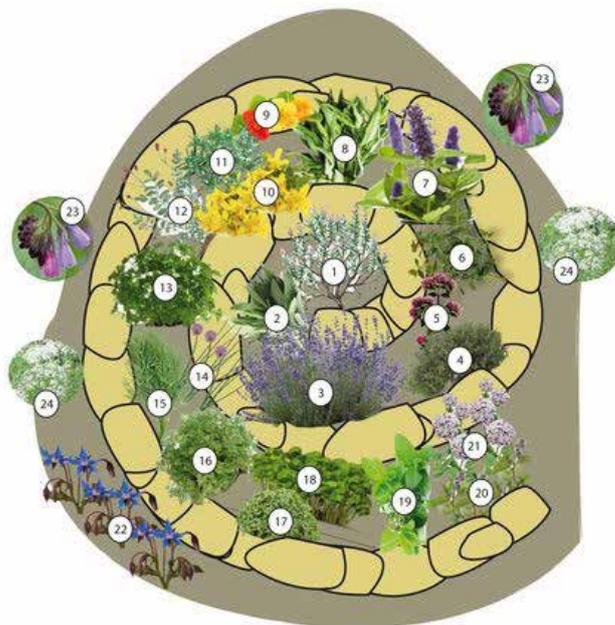
Les **parcelles cultivées** se sont vues **amendées** de :

- **fientes de poules** et de **déchets alimentaires** se compostant rapidement et libérant les nutriments et oligo-éléments ayant un effet d'engrais et une action directe sur les cultures
- de **fumier d'herbivores** et de **plantes riches en azote** favorisant un développement rapide de l'humus par la forte présence de bactéries, d'acariens et de Mycorhize

- d'**écorces**, de **feuilles mortes**, de **marc de café** et de **broyats végétaux** permettant de pérenniser sur le long terme la vie microbienne de l'humus.

Les beaux jours arrivants, les lieux de culture se remplissent et évoluent au rythme de la nature qui en cette saison est prolifique. Il est donc temps de venir nous rejoindre, afin de **venir partager avec nous votre passion pour la nature**. Nous avons grand besoin de renfort pour faire vivre ce lieu et le faire évoluer plus rapidement, qu'il puisse être toujours plus accueillant et agréable et qu'il devienne un lieu de partage et d'échange.

Benjamin Voiseux



- | | | |
|-----------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1. Romarin | 9. Capucine | 17. Basilic grand vert |
| 2. Sauge | 10. Millepertuis perforé | 18. Basilic grec |
| 3. Lavande officinale | 11. Sariette | 19. Mélisse |
| 4. Thym | 12. Primprenelle | 20. Menthe pouverée |
| 5. Marjolaine | 13. Persil | 21. Valériane officinale |
| 6. Origan | 14. Ciboulette | 22. Bourrache |
| 7. Hysope | 15. Aneth | 23. Consoude |
| 8. Estragon | 16. Cerfeuil | 24. Cumin |

FESTIVAL DE LA TERRE

Ce festival qui accueille chaque année entre 8 000 et 10 000 visiteurs, est organisé par les **jeunes agriculteurs et agricultrices de Seine-et-Marne** depuis maintenant plus de 30 ans.

Unique manifestation agricole du département, ce festival est destiné à communiquer et promouvoir le monde agricole auprès du grand public. C'est aussi une fête permet de partager un grand moment de convivialité.

Les Jeunes Agriculteurs vous garantissent du spectacle et du divertissement à travers des animations avant tout familiales, Moisbatt Cross, marché du terroir, baptêmes de tracteurs-quad et hélicoptère, mini fermes, restauration ...

Guillaume Chantreau



COIN LECTURE

Pourquoi amener un enfant à la bibliothèque ?

Les bibliothèques municipales en général et le Point Lecture de Fay offrent bien plus que des livres. On y trouve aussi des magazines, des CD et des DVD pour enfants que l'on peut emprunter gratuitement. Bien entendu, les tout-petits comme les lecteurs débutants y trouvent des livres spécialement conçus pour eux.

La bibliothèque est un lieu spécial pour un enfant. Elle lui permet de s'**ouvrir au monde des livres**.

Lorsque ses parents montrent un intérêt pour les livres et la bibliothèque, l'**enfant a davantage de chance d'être curieux à propos de la lecture**. Cette curiosité peut beaucoup influencer sur sa motivation à apprendre à lire et, plus tard, à lire par lui-même. **Il est possible d'amener un enfant à la bibliothèque même lorsqu'il est bébé**. Même très jeune, l'enfant peut y voir et y choisir des livres qui l'intéressent. De plus, ramener à la maison des livres qu'il a choisis est une bonne façon de l'aider à **développer une relation positive avec les livres et de lui donner le goût de lire**.

La bibliothèque aide aussi l'enfant à **mieux cibler ses goûts en matière de lecture**. Il peut en effet essayer différents types de livres, sans que cela coûte un sou. Quand l'enfant n'a pas aimé un livre emprunté, il suffit de le rapporter à la bibliothèque et d'en choisir un autre.

De même, **lorsque l'enfant apprend à lire à l'école**, la bibliothèque lui permet d'**emprunter des livres qui l'intéressent et qui correspondent à son niveau de lecture**. Cela peut alors l'**encourager à lire**. Un enfant motivé à lire sans y être obligé a d'ailleurs plus de chance de lire plus souvent et de s'améliorer davantage en lecture.

C'est également un lieu de convivialité où ils pourront côtoyer d'autres enfants et d'autres parents.

Et ce qui est vrai pour les enfants, l'est aussi pour les adultes !

Le Point lecture du village, installé pour le moment dans les locaux de la mairie, sera déplacé, à terme, dans un nouveau bâtiment acquis par la commune, à proximité de la salle des fêtes. Mobilier et aménagement seront largement subventionnés par la Communauté de communes, la région et le département. Ce nouveau lieu offrira diverses possibilités d'animations, rencontres, activités (grainothèque, fablab, séances de contes, et autres à imaginer...) et permettra d'en faire un véritable «**lieu de vie (tiers lieu)**», riche et convivial.

L'arrivée d'une nouvelle coordinatrice des bibliothèques de la Communauté de Communes du Pays de Nemours permettra, avec l'aide du cabinet Jigsaw, de relancer notre réflexion à ce sujet et les nombreux projets en attente.

Christine Martin-Migliorelli



Avec nos mascottes, nous vous attendons nombreux aux horaires suivants :

- Lundi : 10h - 12h (accueil des tout-petits notamment)
- Vendredi : 17h - 20h
- Sur rendez-vous au 09 75 86 45 78 ou par mail :

pointlecture-de-fay-les-nemours.fr

Le Point-lecture fermera ses portes durant la période estivale du **9 juillet au 28 août 2022**.

22 juin - 24 juillet 2022



À signaler : Partir en livre – 8^e édition, du 22 juin au 24 juillet 2022, placé sous le signe de l'amitié et du plaisir de se retrouver pour lire ensemble.

À LA COULÉE AUX CHEVAUX

Au programme du centre équestre : **stages** découvertes, **jeux**, **perfectionnement**, préparation aux compétitions de dressage et saut d'obstacles, stage à spectacle : théâtre équestre avec Céline Acquart, cirque équestre avec Hugo Cassaro, danse et équitation avec Clémence Kerneis, mais aussi éthologie/travail à pied, et tourisme équestre.

Petits et grands, si vous rêvez de vous évader crinière au vent, n'hésitez pas à consulter notre groupe Facebook *La coulée aux chevaux*.

Contacts :

- Mail : carolinelefevre.lcac@orange.fr
- Tél : 06 47 04 59 25

Caroline Lefèvre



Ouvert tout l'été !

COURS DE GYMNASTIQUE

Ces cours de gymnastique destinés aux séniors ont lieu à la salle polyvalente ; au programme : étirements, tonicité musculaire, cardio, relaxation. Ce cours où chacun est invité à travailler à son rythme, se déroule dans une bonne ambiance.

Pour la rentrée de septembre 2022, si les cours des mardis et jeudis étaient complets, l'éventuelle ouverture d'un cours supplémentaire, le mercredi de 9h à 10h, pourrait être envisagée.

Contacts :

- Mail : atelierdexpressionpourtous@hotmail.fr
- Tél : 06 88 09 70 18

Kensa



Mardi et jeudi de 9h à 10h

NOUVEAU ! LES ATELIERS DE MARIE

Débutent à l'automne



Des activités variées seront proposées aux enfants de 4 à 10 ans en lien avec les animations et commémorations du village :

- Fabriquer son déguisement pour **Halloween** le 31 octobre,
- Se préparer à chanter la Marseillaise à la fin de la cérémonie de **commémoration le 11 novembre** devant le Monument aux Morts,
- Se préparer à la randonnée semi-nocturne «**Ronde des abeilles**» du 10 décembre pour être à l'écoute des bruits de la forêt.

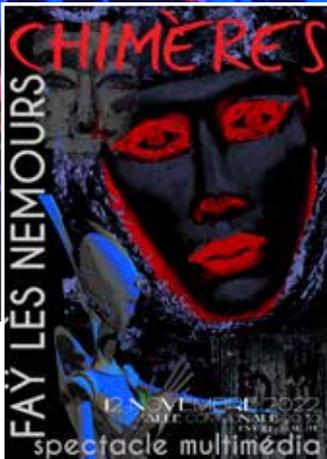
Une information détaillée sera distribuée à la rentrée dans les boîtes aux lettres.

Marie Badja

AGENDA 2022



- **26 JUIN** : *Spectacle fin d'année* du centre équestre La coulée aux chevaux
- **09 JUIL.** : *Bal champêtre* à l'initiative de l'Association Loisirs Amitié
- **28 AOÛT** : *Tournoi de foot*
- **04 SEPT.** : *Festival de la terre*
- **11 SEPT.** : *Brocante* organisée par l'ALA
- **08 et 09 OCT.** : *Exposition* du club-photo Un-Clic
- **31 OCT.** : *Fête d'Halloween* avec Les Ateliers de Marie et le Point-lecture
- **05 NOV.** : *Soirée* organisée par l'ALA
- **12 NOV.** : *Chimères*, spectacle multimédia animée par Frédéric Didillon
- **4 DÉC.** : *Spectacle de Noël* pour les enfants
- **10 DÉC.** : *Randonnée* semi-nocturne « Ronde des abeilles »



CHIMÈRES

Je viens de m'installer à Fay-lès-Nemours, et j'ai été très heureux de l'accueil Municipal réservé à mes intentions créatives pour mon nouveau village ! J'ai l'intention de poursuivre ce qui constitue ma raison de vivre, offrir des possibilités de réflexions imaginaires et philosophiques aux personnes qui le souhaitent, au travers de créations proposées régulièrement.

Aujourd'hui nombre d'artistes interrogent, critiquent et (ou) interprètent la société avec ses transformations et ses crises. Mais surtout ils proposent en laissant le soin au visiteur ou spectateur d'entrer dans l'œuvre d'y découvrir sa propre interprétation. Au lieu de se laisser imprégner des émotions suscitées par l'œuvre sans forcément chercher à comprendre ou deviner le « message » de l'artiste ; à lui, avec ses convictions, sa culture et son humeur du moment, d'y trouver d'autres explications, d'autres résonances. Ainsi, visites et spectacles peuvent devenir de véritables voyages personnels, intérieurs, riches et exaltants sans la dépendance de la parole « sacrée » de l'artiste, mais dans une sorte de communion à distance avec lui, car l'œuvre ne se concrétise vraiment, que dans le regard du public.

Des associations partenaires participent à mon travail

- **+foto+** qui se consacre principalement à la photographie augmentée, une technique consistant à modifier, peu ou prou, une image fixe numérique par quelque procédé digital que ce soit. Elle permet toutes les approches, toutes les thématiques, tous les domaines, tous les styles, toutes les formes d'expression et toutes les audaces de toutes les imaginations...

En outre, elle peut se conjuguer aux techniques audio-visuelles, mur d'images, diaporama, photographie animée, photographie interactive, photographie sonorisée, etc. par les possibilités techniques actuelles, infinies, inouïes, inconnues jusqu'alors, révéler au public une nouvelle, éminente, parfois balbutiante mais incomparable forme de création artistique, sur tous les thèmes et dans tous les domaines issus de l'imagination d'artistes pionniers.

- **Têtes Passantes** réalise, entre autres, des spectacles multimédias immersifs et porte plusieurs projets liés aux arts plastiques, aux montages numériques audiovisuels ainsi qu'à leur imbrication aux univers musicaux. Durant l'été 2021, Cette association a réalisé à Dordives la «Nuit des mirages», une randonnée

artistique nocturne avec 10 jeunes artistes comprenant une quarantaine d'installations et de performances contemporaines : www.nuitdesmirages.fr

Notre spectacle multimédias **Chimères**, dont l'entrée sera gratuite, programmé le **samedi 12 novembre 2022 à 20h30 à la salle polyvalente**, sera suivi d'un débat.

Vous serez conviés à une immersion contemporaine visuelle et musicale d'inspiration poétique, fantastique, abstraite, surréaliste, pour adolescents et adultes car certaines scènes sont trop anxiogènes pour les plus jeunes.

Quatre puissants projecteurs couvriront une grande surface d'écran conjuguant arts plastiques, photographie et vidéo augmentées, sur une musique originale.

Notre prochain spectacle **Phantask** est en cours de création. Phantask, contraction de fantasma et de fantastique, évoque l'aventure

humaine au travers des multiples et diversifiées représentations artistiques des corps. Une aventure lumineuse, contrastée et souvent douloureuse, interprétée par les peintres, les sculpteurs, les poètes et plus récemment les premiers cinéastes. Leurs œuvres seront revisitées et mises en scène avec les techniques utilisées en photographie et vidéo augmentées dans un spectacle multimédia immersif.

Quelques références

- La Maison de la Culture de Reims
- Le Chien, chorégraphie avec 7 danseurs et mur d'images sur 20 chansons de Léo Ferré
- La Cathédrale des Sacres de France de Reims, spectacle multimédias de 18 projecteurs connectés sur écran géant.
- Festival d'Avignon, projections géantes dans la ville sur le spectacle Richard III mis en scène par Ariane Mnouchkine
- La Géode à Paris, Fous d'ailes, spectacle multimédias, Ciné Omnimax et 34 projecteurs asservis

Contact : • tetes.passantes@gmail.com

Frédéric Didillon

« La culture nous apparaît d'abord comme la connaissance de ce qui a fait de l'homme autre chose qu'un accident de l'univers »

André Malraux

Certificats d'urbanisme (a) d'information :

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain (demandé par exemple en cas de vente de l'immeuble).

Certificats d'urbanisme (b) opérationnel :

Indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée (ex : construction d'une maison individuelle, division de terrains, ...)

CUa 077.178.21.00029 : Sise 4 rue de Montivier.

CUa 077.178.21.00030 : Sise 6 allée Suzanne de Bruc Lotissement Le Clos Plessis-Bélière.

CUa 077.178.21.00031 : Sise 7 allée Suzanne de Bruc Lotissement Le Clos Plessis-Bélière.

CUa 077.178.21.00032 : Sise 12 allée Suzanne de Bruc Lotissement Le Clos Plessis-Bélière.

CUa 077.178.22.00001 : Sise 10 bis rue Grande.

CUa 077.178.22.00002 : Sise 15 allée Suzanne de Bruc Lotissement Le Clos Plessis-Bélière.

CUa 077.178.22.00003 : Sise 8A rue de Foljuif.

CUa 077.178.22.00004 : Sise 10 allée Suzanne de Bruc Lotissement Le Clos Plessis-Bélière.

CUa 077.178.22.00005 : Sise 32 Ter rue des Prés.

CUa 077.178.22.00006 : Sise 6 Allée du Parc.

CUa 077.178.22.00007 : Sise 32 Quater rue des Prés.

CUa 077.178.22.00008 : Sise 32 rue des Prés.

CUa 077.178.22.00009 : Sise 30 Bis rue des Prés.

CUa 077.178.22.00010 : Sise 23 rue des Prés.

CUa 077.178.22.00011 : Sise rue de l'Eglise.

CUa 077.178.22.00012 : Sise 13 allée Suzanne de Bruc Lotissement Le Clos Plessis-Bélière.

CUa 077.178.22.00013 : Sise 9 allée Suzanne de Bruc Lotissement Le Clos Plessis-Bélière.

CUa 077.178.22.00014 : Sise 3 chemin des Postes.

CUa 077.178.22.00015 : Sise 1 rue de l'Ouche à Catherine.

CUa 077.178.22.00016 : Sise 14 allée Suzanne de Bruc Lotissement Le Clos Plessis-Bélière.

CUa 077.178.22.00017 : Sise 10 allée du Parc.

CUa 077.178.22.00018 : Sise 10 Ter rue des Roches.

Déclarations préalable

077.178.21.00013 : Création d'une clôture sise 8 Ter rue des Roches.

077.178.22.00001 : Clôture sise 7 rue Grande.

077.178.22.00002 : Remplacement d'une porte fenêtre par une baie vitrée sise 61 rue Grande.

077.178.22.00003 : Dossier en cours d'instruction.

077.178.22.00004 : Clôture sise 7 Bis rue Grande.

077.178.22.00005 : Réfection de la toiture et modification des menuiseries sise 20 rue de l'Eglise.

Dossier refusé par les Bâtiments de France.

077.178.22.00006 : Réfection de la toiture sise 20 rue de l'Eglise. Dossier en cours d'instruction.

Permis de construire

077.178.21.00022 : Construction d'une maison individuelle sise 9 allée Suzanne de Bruc - Lotissement Le Clos Plessis-Bélière.

077.178.21.00023 : Construction d'une maison individuelle sise 10 allée du Parc.

077.178.21.00024 : Construction d'une maison individuelle sise 14 allée Suzanne de Bruc - Lotissement Le Clos Plessis-Bélière.

077.178.21.00025 : Construction d'une maison individuelle sise 8A rue de Foljuif.

077.178.22.00001 : Modification de façade, changement de destination et régularisation de pièces sur une maison existante sise 4 rue de Montivier. Dossier en cours d'instruction.

Permis de construire modificatifs

077.178.21.00005-M01 :

Création d'un puits de lumière pour la salle de bain sise 8 allée Suzanne de Bruc - Lotissement Le Clos Plessis-Bélière.

077.178.21.00008-M01 :

Création d'une fenêtre sur la façade sud sise 5 allée du Parc - Lotissement Le Clos Plessis-Bélière.

Déclaration d'intention d'aliéner

077.178.22.00001 : Vente du terrains sise 8A rue de Foljuif.

077.178.22.00002 : Vente de la maison sise 10 Bis rue Grande.

077.178.22.00003 : Vente de l'appartement sise 3 allée des Gâtines.

077.178.22.00004 : Vente de la maison sise 3 Chemin des Postes.

077.178.22.00005 : Vente de l'appartement sise 7 allée des Gâtines.

077.178.22.00006 : Vente de la maison sise 23 rue des Prés.

077.178.22.00007 : Vente de la maison sise 1 rue de l'Ouche à Catherine.

077.178.22.00008 : Cession de parts entre associés au sein de la SCI Novila.

077.178.22.00009 : Vente de la maison sise 10 Ter rue des Roches.

077.178.22.00010 : Vente d'un terrain rue de l'Eglise

PIMMS

Le PIMMS, Point d'Information Médiation Multiservices labellisé Maison France Services, vous accueille à la mairie de Nemours 39 rue du Docteur Chopy, les lundi, jeudi et vendredi de 9h à 12h sans rendez-vous.

Ce service gratuit proposé par l'État permet d'avoir accès, en un seul et même lieu, aux services administratifs suivants :

- La Direction Générale des Finances Publiques
- Le ministère de l'Intérieur
- Le ministère de la Justice
- La Poste
- Pôle Emploi
- La Caisse Nationale des Allocations Familiales
- L'Assurance Maladie (CPAM)
- L'Assurance Retraite
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA)



Vous trouverez les réponses à vos questions concernant les démarches administratives à entreprendre et être accompagné(e) pour les réaliser ou encore bénéficier d'une aide sur les outils numériques.

**FERMETURE
SÉCRÉTARIAT**

*La mairie sera
fermée
du 12/08 au 05/09
inclus.*

**ÉTAT CIVIL**

> Nous a rejoint
Sirajeddine SARDELLA
née le 28/11/2021